

Le mot de la maire déléguée

2025 se termine et j'ai souhaité vous remémorer en photos, les manifestations qui ont eu lieu dans notre commune ces derniers mois et remercier tous ceux qui donnent un peu de leur temps, même de façon infime, pour faire vivre notre petite commune déléguée.



Nathalie DESMAISONS

Depuis des décennies, beaucoup de nos maisons ont été restaurées et parfois même agrandies, de même que certains bâtiments agricoles ont connu une seconde jeunesse en étant transformés en maisons d'habitations. En ce qui concerne les constructions, cette année, la commune déléguée de Malloué a vu sortir de terre une nouvelle habitation au village « le Hameau Farin ». Nous sommes heureux d'accueillir cette nouvelle famille, Mr et Mme GUEGAN et leurs deux enfants, la dernière construction remontait au début des années 1950 au village « le Pont ».

Cette année, nous avons recensé à Malloué 4 nids de frelons asiatiques. Avec l'arrivée du gel, les nids encore présents ne sont normalement plus actifs et ne sont donc plus détruits. Cependant, si vous en découvrez un, vous devez quand même le signaler à votre mairie déléguée qui fera une déclaration auprès de la FREDON.

En période de destruction, après votre déclaration en mairie déléguée, un référent communal se déplace pour vérifier le nid, s'il confirme que ce sont bien des frelons asiatiques, une entreprise mandatée par la FREDON procède à sa destruction et les frais sont pris en charge par la FREDON et la commune de Souleuvre en Bocage. Dans le cas des frelons européens, les frais de destruction sont à la charge du propriétaire.

Tous les panneaux de signalisation au village du Pont de Malloué sont enfin posés.

Le panneau de la limitation de vitesse à 50km/h a été déplacé pour être installé juste avant le virage de ce village en venant de Campeaux. Un autre panneau de rappel signalant la vitesse limitée à « 50 » a été posé dans l'autre sens au niveau de la Vire.

Enfin les panneaux informant la montée dangereuse de la route de l'église ont été installés ainsi que les balises blanches réfléchissantes afin de matérialiser la présence d'un ancien puits.

La réglementation de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) s'impose sur notre territoire. Actuellement, l'église n'est pas protégée par un des moyens proposés (borne ou poche). L'acquisition d'une partie d'une parcelle proche de l'église, appartenant à Mr Cholet, vient d'être réalisée afin de permettre la mise en place d'une poche et l'aménagement d'un parking pour sécuriser le lieu.

Un devis vient aussi d'être signé pour un montant de 2 125 € en ce début d'année 2025 afin de procéder à la réfection du plancher du 1er étage pour accéder au clocher. L'entreprise devrait intervenir prochainement.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous pouvez encore le faire auprès de votre mairie déléguée en présentant un justificatif d'identité et de domicile, (ou de façon dématérialisée sur le site du service public) mais au plus tard le vendredi 06 février 2026.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration, elle permettra de désigner un électeur ou électrice inscrit dans la commune de Souleuvre en Bocage pour voter à votre place. Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin. A partir du 8 novembre 2025, vous pouvez également le faire en ligne avec le téléservice Maprocuration.

Pour venir voter, n'oubliez pas vos papiers d'identité. Si la carte d'électeur prouve que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune déléguée, vous devez justifier impérativement de votre identité pour pouvoir déposer votre bulletin dans l'urne.

Je vous présente ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur, de joie, de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2026.

Etat civil 1925

MARIAGES 1925

Sosthème POUPION et Alphonsine GODARD, le 05 janvier

NAISSANCES 1925

Georges PIERRE, le 04 juillet au lieu-dit "Le Pont"

DECES 1925

Eugène GILLETTE, le 14 janvier
Charles Louis PIERRE, le 09 février
Sosthème,POUPION, le 03 août
Georgette HENRI, le 23 août

Aucune naissance, ni mariage
ni décès sur 2025

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DÉLÉGUÉE

Horaire d'ouverture de la mairie :
chaque mardi de 17h à 18h
Mail : mairiedemalloue@outlook.fr
Secrétaire : Audrey POSTIL

GROUPE SCOLAIRE

Groupe scolaire de Campeaux
9 rue des Ecoles à Campeaux
14350 Souleuvre en Bocage
Tél : 02 31 67 74 70

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Tous les mardis sont collectés :

- Les sacs de tri sélectif (jaunes)
- Les sacs d'ordures ménagères non recyclables (sacs blancs – transparents)

Dans la plupart des cas, lorsqu'un jour férié est en semaine, la collecte n'est pas assurée, il faut mettre ses sacs la semaine suivante (sauf quelques exceptions), l'information vous sera communiquée par l'Intercom de la Vire au Noireau en temps utile.

Pensez à sortir les sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif la veille au soir ou tôt le matin.

Pour rappel : Il est interdit de déposer des ordures ménagères, recyclables ou encombrantes, près des conteneurs à verres ou des poubelles installées sur notre territoire.

La poubelle à côté du conteneur à verre est réservée uniquement pour les capsules, bouchons de bouteilles, couvercles de pots et petits sacs de déchets de pique-nique.

Dotation de sacs 2026 :

Suite à l'information que vous avez reçue de l'Intercom de la Vire au Noireau, pensez bien à venir retirer, dans votre mairie déléguée, votre dotation de sacs 2026 avant le 31 janvier 2026.



ÇA BOUGE ICI !

Travaux de signalisation



Panneau limitant la vitesse à "50" au village du Pont de Malloué



Signalisation au village le Pont de Malloué



Défense incendie

Achat d'une parcelle de terrain pour la mise en place d'une poche de défense incendie



Nouvelle habitation au village le Hameau Farin



Environnement

Nid de frelons asiatiques



ET ÇA BOUGE LÀ !

LE MALLOUESTAN

Le Mallouestan est un lieu de vie collectif au sein duquel les habitantes et habitants travaillent quotidiennement pour développer un mode de vie alternatif, solidaire et écologique. Les activités sur le lieu sont variées : maraîchage, menuiserie, maçonnerie terre, taille de pierre, vannerie et bien d'autres. Elles sont pratiquées sans usage de machine thermique ou électrique.

Au travers de cette association loi 1901 d'intérêt général portant le même nom que le lieu, le collectif propose des événements culturels, des formations des séjours d'immersion et de l'accueil d'urgence.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous rendre visite au 2, chemin de la ferme de Malloué ou nous contacter par téléphone au n° 07 49 09 55 15.

Kortney Knorr

Fête de la châtaigne au Mallouestan



REPAS CHAMPÊTRE

Le 14 juin 2025, les habitants de Malloué ont été conviés au repas champêtre qui a eu lieu cette année au Château de Malloué.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES



Le 8 mai 2025 les élus de Souleuvre en Bocage se sont réunis à St Pierre Tarentaine pour célébrer les 80 ans de la Seconde Guerre Mondiale. Puis ce 11 Novembre, nous nous sommes rassemblés à Beaulieu pour célébrer le 107^{ème} anniversaire en souvenir de nos soldats "morts pour la France".



REPAS DES AINÉS

Et pour terminer l'année, le 16 novembre 2025 a eu lieu le repas des ainés au restaurant "Au Vrai Normand" à Vire.



DATES À RETENIR
GALETTE DES ROIS LE 24 JANVIER 2026

ECOLE DES SOURCES



Le 1er septembre dernier, ce sont 133 enfants (dont 12 du dispositif ULIS) entourés de leurs professeurs des écoles ainsi que du personnel communal qui ont effectué leur rentrée à l'école de Sources.

La rentrée 2025 marque l'entrée en vigueur de nouveaux programmes dans tous les cycles.

L'équipe enseignante est toujours composée de 10 professeurs dont 2 sont des remplaçants pour les écoles du secteur.

Les enfants sont répartis dans 6 classes plus le dispositif ULIS. Chaque classe est à double sauf pour la classe de Petite Section et pour la classe de CM2. C'est une classe de plus que l'an passé mais les effectifs attendus à la rentrée sont en baisse...

L'école accueille cette année une enseignante spécialisée option E, au sein du RASED. Pour rappel, le RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants En Difficulté) est un dispositif de l'Education Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés option E (dominante pédagogique) et option G (dominante rééducative). C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants ou les parents. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Enfin s'ajoutent 8 employés de la commune pour le bon fonctionnement de l'école.

Les effectifs du personnel sont stables mais avec plusieurs mutations tant du côté des maîtres et maîtresses que du côté du personnel communal.

Les élus saluent et remercient l'engagement de chacun au sein de l'école.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES, DES SOURCES



Il y a du nouveau à l'école des Sources, en mai 2025. Nous avons créé une nouvelle association sur notre commune, l'APE des Sources de Campeaux. Elle est formée de 15 parents puis 2 parents supplémentaires depuis la rentrée de septembre.

Nous œuvrons en collaboration avec la coopérative scolaire pour récolter des fonds afin de financer les projets pédagogiques de l'école. Le 26 septembre, nous avons organisé un loto avec une très belle participation ainsi qu'un marché de Noël le 12 décembre.

Tout au long de l'année, nous proposons diverses ventes et tombolas aux familles. Nous les remercions pour leur participation.

Pour clôturer l'année scolaire 2025/2026, nous organiserons le vendredi 26 juin la fête de fin d'année, la kermesse.

Au nom de toute l'équipe de l'APE, très bonne année 2026 à tous.

Prochain événement :
Vendredi 26 juin la fête de fin d'année, la kermesse.





Appel à la vigilance - la mairie ne fait pas de démarchage à domicile ou par téléphone

« Le maire ne peut pas, par arrêté municipal, conditionner le démarchage à domicile à une déclaration à remplir en mairie. Ce n'est pas prévu par la loi »

Nous avons été informés que certaines personnes se font passer pour la mairie lors d'appels téléphoniques ou de passage à votre domicile afin d'obtenir des informations sur les propriétés. La mairie ne fait jamais de démarchage. Si vous avez le moindre doute ne répondez pas et appelez directement la mairie.

Le démarchage commercial ou vente à domicile appelée "porte à porte" est une pratique courante qui peut parfois prendre un caractère délictuel ou frauduleux. Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant car, dans certains cas, des usurpations d'identité ou abus de faiblesse ont été constatés.

Avant d'ouvrir votre porte, la municipalité conseille aux habitants de demander la carte professionnelle et le justificatif de déclaration avant d'entamer toute conversation avec le vendeur. En cas de doute, ne laissez pas le démarcheur pénétrer dans votre domicile. Cette attestation ne constitue pas une accréditation de la commune et ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage :

Vous pouvez mettre sur votre boîte aux lettres ou portail le logo ci-dessous

